

RÉSIDENCE DU RUANDA

Kinigi (Ruhengeri), le 6 mai 1954

RÉGIE PYRÉTHRE ET REBOISEMENT

Rappel de mes n° 2.110 du 8/12/52

2.347 du 13/3/53

2.895 du 6/11/53

3.250 du 6/2/54

B.P. 6

KINIGI (RUHENGRI)

tous restés sans réponse et sans suite.

No 3.355/A.I.M.O.

Objet:

Plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose plainte du chef de:

désertion

~~désertion en récidive~~

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse-couverture-houe) à charge du nommé: BAHONGERA fils de Ndabakenze et de Nyirantana résidant colline Musanze S/chefferie Murasandonyie Chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyréthre et reboisement, pour une durée de 300 jours de travail, prenant cours le 1/11/51 et affecté à l'équipe: Entretien 7/8

a abandonné son travail depuis le 7/7/52 emportant son équipement et son outillage (vareuse, couverture, houe, ~~hache~~) compte 170 jours de présence.

Je vous serais très obligé de vouloir bien le faire renvoyer à son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGRI.

RUHENGRI



24180

1338
10/15/54
12 (K)
15/11/53

RÉSIDENCE DU RUANDA

Kinigi (Ruhengeri), le 6 mai 1954

RÉGIE PYRÉTHRE ET REBOISEMENT

B.P. 6

KINIGI (RUHENGIERI)

Rappel de mes n° 2.110 du 8/12/52
2.347 du 13/3/53
2.895 du 6/II/53
3.250 du 6/2/54

tous restés sans réponse et sans suite.

No 3.355/A.I.M.O.

Objet:
Plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose
plainte du chef de:

désertion

~~désertion en récidive~~

détournement d'effets d'équipement et outillage (~~vareuse-couverture-houe~~)
à charge du nommé: **BAHONGERA fils de Ndiabakenze et de Nyirantana**
résidant colline **Musanze** S/chefferie **Murasandonyie** Chefferie **Kamari**

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyréthre et reboi-
sement, pour une durée de 300 jours de travail, prenant cours le **1/II/51**
et affecté à l'équipe: **Entretien 7/8**

a abandonné son travail depuis le **7/7/52** emportant son équi-
pement et son outillage (vareuse, couverture, houe, ~~hachette~~) **compte 170**
jours de présence.

Je vous serais très obligé de vouloir bien le faire renvoyer à
son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'as-
surance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGIERI.

RÉSIDENCE DU RUANDA
RÉGIE PYRÉTHRE ET REBOISEMENT

B.P. 6
KINIGI (RUHENGRI)

Kinigi (Ruhengeri), le 6 février 1954

Rappel de mes n° 2.110 du 8/12/52
2.347 du 13/353
2.895 du 6/11/53

N° 3.250/A.I.M.O.

Objet:
Plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose
plainte du chef de:

désertion

~~désertion en récidive~~

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse-couverture-houe)

à charge du nommé: BAHONGERA, fils de Njabakenze et de Nyirantana
résidant colline Musanze S/chefferie Murasandonyie Chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyrèthre et reboi-
sement, pour une durée de 300 jours de travail, prenant cours le 1/11/51
et affecté à l'équipe: Entretien 7/8

a abandonné son travail depuis le 7/7/52 emportant son équi-
pement et son outillage (vareuse, couverture, houe, hache) après 170 j.
de travail

Je vous serais très obligé de vouloir bien le faire renvoyer à
son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'as-
surance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyrèthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGRI.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 25 novembre 1953.-

N° 3275 /MOI.3.-

Références 3.009/AIMO du 6/11/53
3.071/AIMO du 16/11/53
3.015/AIMO du 7/11/53

O B J E T /

Plaintes pour désertion .-

A Monsieur le Directeur de la Régie Pyrèthre

à

K I N I G I . -

Monsieur le Directeur,

En réponse à vos plaintes citées en marge, à charge des travailleurs en désertion de leur contrat à savoir BAHONGERA fils de Ndabateze et de Nyirahirana, originaire de la colline Musanze sous-chef Murasandonyi, KANYAMANZA fils de Munyarubibi de la colline Gihora meme sous-chef que plus haut et RENZAHU père Sebukozo mère Nyirantabire sous-chef Kamari, résidant à la colline Ruhengeri, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les deux premiers ont été condamnés par le Tribunal de Police de Ruhengeri à 50 francs d'amende chacun. Quant au troisième, le Chef Kamari nous écrit que l'intéressé s'est sauvé en territoire Britanique .-

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.-

LE JUGE DE POLICE SUPLEANT,-
D. NEVEJANS.-

*désertion depuis 1 an
de soumission & équipement
2 ontillage
50 f
170 francs*

*chasses
à son travail*

RÉSIDENCE DU RUANDA
RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT
KINIGI (RUHENGRI)

Kinigi (Ruhengeri) le, 6 novembre 53
B.P. N° 6.

C.C. N° 3951 B.C.B. USUMBURA
C.C. N° 353 B.C.B. GOMA

No 3.009 / A.I.M.O.

Objet :
plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose
plainte du Chef de:

absences répétées et injustifiées à son travail,
désertion

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse, couverture,
houe) à charge de l'indigène dont veuillez trouver l'identité ci des-
sous:

Noms BAHONGERA

fil de Ndabakenze et de Nyirahirana
résident colline Musanze Sous-Chefferie Murasandonyie
, Chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyrèthre et Reboi-
sement pour une durée de 300 jours de travail prenant cours le.. 1/11/51
a abandonné son travail depuis le.. 7/7/52 après 170 jours de travail
emportant son équipement et son outillage,

N'a travaillé que... jours sur 22 en jours sur
22 en
XXXXX

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire renvoyer l'in-
téressé à son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'as-
surance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyrèthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGRI.

rappel de mes n° 2.613 du 8/12/52 et 2763 du 13/3/53

RÉSIDENCE DU RUANDA
RÉGIE PYRÉTHRE ET REBOISEMENT
KINIGI (RUHENGARI)

Kinigi (Ruhengeri) le
B.P. N° 6.

14 décembre 1952

C.C. N° 3951 B.C.B. USUMBURA
C.C. N° 353 B.C.B. GOMA

No *2.613* / A.I.M.O.

Objet :
plainte

Copie

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose
plainte du Chef de:

~~absences répétées et injustifiées à son travail,~~
désertion

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse, couverture,
houe) à charge de l'indigène dont veuillez trouver l'identité ci des-
sous:

Noms

Bahongera

fil de

Ndabakenze

résident colline

Murange

et de

Nyirahirame

, Sous-Chefferie

Murasendonyie

, Chefferie

Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyrèthre et Reboi-
sement pour une durée de 300 jours de travail prenant cours le *1:11:51*
a abandonné son travail depuis le ~~4 juillet 1952~~ *1 novembre 52, après 140*
emportant son équipement et son outillage, *jours de travail*

~~N'a travaillé que... jours sur 22 en... jours sur~~
~~22 en.....~~

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire renvoyer l'in-
téressé à son travail, après poursuites eventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'as-
surance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyrèthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGARI.

rappel mon n° 2963 / A/140 du 13/5/52

RÉSIDENCE DU RUANDA
RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT
KINIGI (RUHENGRI)

Kinigi (Ruhengeri) 1e, 6 octobre 1953
B.P. N° 6.

C.C. N° 3951 B.C.B. USUMBURA
C.C. N° 353 B.C.B. GOMA

No 2.939 / A.I.M.O.

Objet :
plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose
plainte du Chef de:

~~absences répétées et injustifiées à son travail,~~
désertion

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse, couverture,
houe) à charge de l'indigène dont veuillez trouver l'identité ci des-
sous:

Noms BAHONGERA

fil de Ndabakenze

et de Nyirahirame

résident colline Musanze Sous-Chefferie Murasandonyie
, Chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyrèthre et Reboi-
sement pour une durée de 300 jours de travail prenant cours le. I/II/51
a abandonné son travail depuis le. I/II/52 après 170 j. de travail
emportant son équipement et son outillage,

~~N'a travaillé que 22 jours sur 300 jours~~
~~22 jours sur 300 jours~~.....

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire renvoyer l'in-
téressé à son travail, après poursuites eventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'as-
surance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyrèthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGRI.

Rappel de mes n° 2.613/ du 8/12/52 et 2.763 du 13/3/52

RÉSIDENCE DU RUANDA
RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT
KINIGI (RUHENGRI)

Kinigi (Ruhengeri) le, 6 octobre 1953
B.P. N° 6.

C.C. N° 3951 B.C.B. USUMBURA
C.C. N° 353 B.C.B. GOMA

No 2.939 / A.I.M.O.

Objet :
plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose
plainte du Chef de :

~~absences répétées et injustifiées à son travail,~~
désertion

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse, couverture,
houe) à charge de l'indigène dont veuillez trouver l'identité ci des-
sous :

Noms **BAHONGERA**

fil de **Ndebakenze**

et de **Nyirahirame**

résident colline **Musanze** Sous-Chefferie **Mwasandonyie**
, Chefferie **Kamari**

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyrèthre et Reboi-
sement pour une durée de 300 jours de travail prenant cours le. **1/II/51**
a abandonné son travail depuis le. **1/II/52 après 170 j. de travail**
emportant son équipement et son outillage,
N'a travaillé que **22** jours sur **22** en ~~XX~~
~~XXXXXXXXXXXX~~.....

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire renvoyer l'in-
téressé à son travail, après poursuites eventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'as-
surance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyrèthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGRI.

Rappel de mes n° 2.613/ du 8/12/52 et 2.763 du 13/3/52

NG.5
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 3 décembre 1953.-

N° 3369/M.O.I.3

Ku Gisonga MURASANDONYI

à

G I H O R A .-

=====

Ndakumenyesha ko uzongera kunyohereza
umuntu wigeze kunzanira nali nagutumyeho mw'ibarohwa
yanjye n°3275/MOI.3 yo kw'itariki 25 novembre 1953.
Uwo muntu izina rye nili:
BAHONGERA mwene Ndabateze na Nyirahirana wo mu Musanze.
Ndifuza ko uzamunyohereza vuba cyane.

LE JUGE DE POLICE SUPPLEANT,
D.NEVEJANS.-

